

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Résidence et production scénique

**PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE****VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP**

1235 Washington Ave, Miami Beach, FL
33139, USA

**PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE****DJ KESTREL LIVE**

410 NW 26th St, Miami, FL 33127, USA

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

**N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ**

**NDA-2026-
0011**

**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**

**15 janvier
2026**

ÉMIS LE

**8 janvier
2026**

DROIT APPLICABLE

**État de
Floride,
États-Unis**

VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP LLC

Confidentiel — préparé pour DJ Kestrel Live. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.



EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0011

01

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0011

02

PARTIES

Voltage
Nightlife
Group et DJ
Kestrel Live

03

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

15 janvier
2026

04

DURÉE

Janvier-juin
2026 (saison
de résidence
de 12 dates)

05

DROIT APPLICABLE

État de
Floride,
États-Unis

06

STATUT

Pour
signature

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD



01

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

15 janvier 2026

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

02

DURÉE

**Janvier-juin 2026
(saison de résidence
de 12 dates)**

La confidentialité survit à
l'expiration

03

OBJET

**Résidence et
production scénique**

Une scène pour toute une
saison, conçue pour un
seul artiste.

04

DROIT APPLICABLE

**État de Floride,
États-Unis**

Comté de Miami-
Dade, Floride

05

PARTIES

Deux

Voltage Nightlife Group et
DJ Kestrel Live

01

OBJET ET CONTEXTE

DJ Kestrel Live a dépassé le stade des réservations ponctuelles — l'artiste affiche désormais complet en quelques heures pour ses dates à Miami, mais ne dispose d'aucun lieu phare autour duquel construire une saison. Une résidence offre à l'artiste un niveau de production constant, celles qui assurent la cohésion entre les dates, et une scène conçue spécialement pour accueillir un spectacle autour d'un dispositif improvisé au grès des dates.

PRÉAMBULE

Voltage Nightlife Group propose une résidence de douze dates s'étalant de février à juin, ancrée par un dispositif laser et lumière sur mesure, une cabine DJ et un mur LED conçus spécialement, et un marketing dédié pour chaque date. La qualité de production reste constante de la soirée d'ouverture au set de clôture, plutôt que d'être reconstruite à partir de zéro à chaque booking.

Les opérations d'accueil, VIP et d'hospitalité sont gérées de bout en bout, afin que l'équipe de l'artiste puisse se concentrer sur la playlist, pas sur le montage.

PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP

VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP LLC ·
65-2093841

1235 Washington Ave, Miami Beach, FL
33139, USA

bookings@voltage nightlife.com · +1 305
555 0188 · voltage nightlife.com

PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

DJ KESTREL LIVE

KESTREL LIVE TOURING LLC

410 NW 26th St, Miami, FL 33127, USA

priya@kestrellive.com · +1 305 555 0212

CONDITIONS DE L'ACCORD

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Voltage Nightlife Group et DJ Kestrel Live sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la

Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Floride, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Miami-Dade, Floride

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR VOLTAGE
NIGHTLIFE GROUP

VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR DJ KESTREL LIVE

PRIYA ANAND

TOUR MANAGER

Date

VOLTAGE NIGHTLIFE GROUP — SERVICE JURIDIQUE

1235 Washington Ave, Miami Beach, FL 33139, USA

bookings@voltagenightlife.com · +1 305 555 0188

· voltagenightlife.com

Voltage Nightlife Group LLC · 65-2093841

